Le 3 mai 2012

M. Alain Juppé Ministre d'Etat Ministre des Affaires étrangères et Européennes 37 quai d'Orsay 75700 Paris France

Monsieur le Ministre,

Nous soussignées, 142 organisations congolaises et internationales de la société civile et de défense des droits humains, appelons le gouvernement français à faire preuve, de toute urgence, de leadership sur le plan diplomatique afin d'apporter son soutien au gouvernement de la République démocratique du Congo pour arrêter Bosco Ntaganda.

Les violations brutales des droits humains commises par Ntaganda pendant de nombreuses années ont affecté des dizaines de milliers de citoyens congolais dans l'est de la RD Congo. Sa position en tant qu'officier haut gradé de l'armée congolaise, tout comme sa capacité à continuer à perpétrer des exactions, constitue l'exemple le plus flagrant de la culture d'impunité aux effets destructeurs qui prévaut en RD Congo.

Comme vous le savez, Ntaganda est recherché, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CPI) pour crime de guerre pour le recrutement d'enfants soldats de moins de 15 ans et leur engagement actif aux hostilités de 2002-2003 dans le district de l'Ituri, dans le nord-est de la RD Congo. En dépit de ce mandat d'arrêt et l'obligation légale du gouvernement congolais – en tant qu'État partie à la CPI – d'exécuter ce mandat, Ntaganda a été promu général au sein de l'armée congolaise en 2009. Il continue d'être impliqué dans des violations graves des droits humains, notamment des meurtres, des violences sexuelles, des actes de torture et toujours le recrutement d'enfants soldats. Jusqu'à il y a quelques semaines, il vivait au vu et au su de tous à Goma, dans l'est de la RD Congo, sans crainte d'être arrêté. Il était considéré par le gouvernement congolais comme un partenaire incontournable pour le processus de paix.

Le fait que Bosco Ntaganda puisse éviter son arrestation démontre les grandes difficultés en matière de l'État de droit dans l'est de la RD Congo. La population de l'est de la RD Congo s'oppose depuis longtemps à l'impunité pour des auteurs des atteintes graves aux droits humains. Son désir de justice est ardent, surtout face aux atrocités commises par Ntaganda. Les organisations congolaises et internationales de défense des droits humains ont dénoncé à de nombreuses reprises la promotion de Ntaganda au grade de général, les crimes qu'il continue de perpétrer et le fait qu'il ne soit pas arrêté. Les militants congolais des droits humains l'ont fait au prix d'énormes risques pour euxmêmes et pour leurs familles.

Nous avons à nouveau l'espoir que la justice pourra être rendue. En avril, la situation a considérablement changé lorsque Ntaganda a cherché en vain à organiser des défections à grande échelle au sein de l'armée congolaise. Face à la crise, le président congolais, Joseph Kabila, lors d'un meeting public à Goma, a donné le signal d'un changement de position du gouvernement à l'égard de Ntaganda. Il a indiqué qu'il envisageait de l'arrêter et que l'indiscipline dans les rangs de l'armée ne serait pas tolérée. Des membres de la communauté internationale, dont l'ambassadeur américain en RD Congo, ainsi que le ministre belge des Affaires étrangères, l'ambassadeur néerlandais et d'autres, ont également appelé publiquement à l'arrestation de Ntaganda et à son transfert à la CPI. Nous avons accueilli ces propos avec grande satisfaction.

Nous attendons maintenant une action concrète pour arrêter légalement Ntaganda tout en protégeant les civils contre toute retombée éventuelle. Une meilleure sécurité pour la population se base sur l'État de droit et doit commencer par son arrestation. Cela ne peut attendre. Ntaganda, qui est toujours en liberté, s'est récemment séparé de l'armée et se trouverait dans son ranch ou près de son ranch dans le territoire du Masisi (Nord-Kivu), avec un nombre considérable de ses partisans. L'absence d'action visant à arrêter Ntaganda constitue une source constante d'anxiété et de traumatisme pour la population de l'est de la RD Congo, qui craint qu'il ne déclenche une nouvelle vague de violences et de violations des droits humains comme il l'a fait dans le passé. Les récentes violences dans le territoire de Masisi sont des signes forts indiquant que ceci est déjà en cours, et que Ntaganda est en train de rassembler les troupes qui lui sont fidèles. L'absence d'action visant à arrêter Ntaganda risque de déboucher sur une détérioration de la situation sécuritaire et sur de nouvelles attaques contre les civils. Il faudrait éviter cela.

Au nom de la société civile congolaise et des milliers de victimes des crimes de Ntaganda, nous appelons le gouvernement français à :

- Aider le gouvernement congolais à planifier et à procéder de toute urgence à l'arrestation de Bosco Ntaganda, notamment en procurant au gouvernement un soutien à travers la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Congo, la MONUSCO, pour que Ntaganda soit traduit en justice.
- Presser le gouvernement rwandais, qui a appuyé Ntaganda dans le passé, de soutenir l'arrestation légale de Ntaganda par le gouvernement congolais et de lui refuser l'asile.
- Accorder la priorité à la réforme globale du secteur de la sécurité en RD Congo, qui comprend un mécanisme de contrôle pour démettre les officiers supérieurs avec un passé de violations graves du droit international humanitaire et des droits humains, et pour les traduire en justice.

Le 14 mars, notre combat contre l'impunité a connu un nouvel élan important lorsque les juges de la CPI à La Haye ont reconnu Thomas Lubanga Dyilo coupable de crimes de guerre perpétrés en RD Congo. Comme l'ont déclaré publiquement des associations congolaises de défense des droits humains dans les semaines qui ont suivi, l'heure est maintenant venue pour le co-accusé de Lubanga, Bosco Ntaganda, d'affronter à son tour la justice.

Nous connaissons les difficultés qui se posent pour procéder légalement à l'arrestation de Ntaganda, mais nous croyons fermement qu'avec l'engagement politique du gouvernement français, elles pourront être surmontées. Nous vous prions de recourir à toutes les actions nécessaires et appropriées notamment dans l'assistance au gouvernement congolais, afin que cette arrestation devienne réalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

## Signataires:

## Organisations internationales

- 1. Amnesty International
- 2. Eastern Congo Initiative
- 3. The ENOUGH Project
- 4. Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)
- 5. Human Rights Watch
- 6. Humanity United
- 7. Jewish World Watch
- 8. Open Society Foundations
- 9. Réseau Européen pour l'Afrique centrale (EurAc)
- 10. Sanela Diana Jenkins Human Rights Project

## Organisations congolaises

- Action Communautaire pour le Développement Intégral et Intégré du Diocèse de Mbuji-Mayi (ACDIM), Kasaï oriental
- Action des Chrétiens pour la Promotion de la Paix et le Développement (ACPD), Nord-Kivu
- 3. Action Globale pour la Promotion Sociale et la Paix (AGPSP), Nord-Kivu
- 4. Action Humanitaire pour le Développement Intégral (AHDI), Nord-Kivu
- 5. Action Intégré pour le Développement de Ngandajika (AIDN), Kasaï oriental
- 6. Action Kivu, Sud-Kivu
- 7. Action Paysanne contre la Faim (APCF), Kasaï oriental
- 8. Action pour la Paix et la Concorde (APC), Sud-Kivu
- 9. Action pour la Promotion de la Participation Citoyenne (APPC), Nord-Kivu
- 10. Action pour la Protection des Droits Humains et du Développement Communautaire (APDHUD), Sud-Kivu
- 11. Action pour le Développement Communautaire de Lusambo (ADCL), Kasaï oriental
- 12. Action Sociale pour la Paix et le Développement (ASPD), Nord-Kivu
- 13. Actions des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT/NK), Nord-Kivu
- 14. Actions pour la Promotion Socio-économique des Ménages (APROSEM), Nord-
- 15. Africa Justice Peace and Development (AJPD), Nord-Kivu
- 16. Aide Kivu, Sud-Kivu
- 17. Amical des Anciens du Séminaire (AMAS), Kasaï oriental
- 18. Amis de Nelson Mandela, Kinshasa

- Application des Droits Humains dans le Pays des Grands Lacs (ADHOPGL), Nord-Kivu
- 20. Arche d'Alliance, Nord-Kivu
- 21. Assistance Judiciaires aux Vulnérables (AJV), Equateur
- 22. Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), nationale
- 23. Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ), Katanga
- 24. Association des Enfants et Jeunes Travailleurs (AEJT), Sud-Kivu
- 25. Association des Volontaires du Congo (ASVOCO), Nord-Kivu
- 26. Association des Volontaires pour le Développement Intégré du Kasaï (AVODIK), Kasaï oriental
- 27. Association pour le Développement Intégral au Congo (ADI), Orientale
- 28. Association pour le Développement de Kitamba-Mwenga (ADKI), Sud-Kivu
- 29. Association pour le Développement des Initiatives Paysannes (ASSODIP), Nord-Kivu
- 30. Association pour les Nations Unies de la RDC (ANU/RDC), Sud-Kivu
- 31. Association Régionale de Développement Rural Intégré (ARDERI), Kasaï oriental
- 32. Bénévolat pour l'Enfance (BENENFANCE), Nord-Kivu
- 33. Blessed Aid, Nord-Kivu
- 34. Bons Samaritains des Grands Lacs (BOSAM GL/DDH), Nord-Kivu
- 35. Bureau de Développement Communautaire (BDC), Kasaï oriental
- 36. Bureau Diocésain pour le Développement (BDD), Kasaï oriental
- 37. Campagne pour la Paix (CPP), Nord-Kivu
- 38. Carrefour pour la Justice, Développement et les Droits Humains (CJDH), Nord-Kivu
- 39. Caucus des Femmes Congolaises du Sud-Kivu pour la Paix, Sud-Kivu
- 40. Centre d'Appui et de Réhabilitation des Infrastructures pour le Développement (CARID), Kasaï oriental
- 41. Centre de Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire (CDH), Katanga
- 42. Centre de Formation International en Droits Humains et Développement (CFIDH/D), Nord-Kivu
- 43. Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (CREDDHO), Nord-Kivu
- 44. Centre de Réhabilitation pour le Développement (CRDS), Kasaï oriental
- 45. Centre d'Etudes et de Formation Populaires pour les Droits de l'Homme (CEFOP/DH), Kasaï oriental
- 46. Centre Féminin pour la Formation et l'Information pour le Développement (CEFIDE), Kasaï oriental
- 47. Centre National d'Assistance aux Invalides du Congo (CNAICO), Kasaï oriental
- 48. Centre Olame, Sud-Kivu
- 49. Civis Congo, Nord-Kivu
- 50. Coalition Congolaise pour la Cour Pénale Internationale (CN-CPI/RDC) nationale
- 51. Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle (CCJT), nationale
- 52. Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI/RDC), national
- Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa/NK (COJESKI/NK), Nord-Kivu
- 54. Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa/SK (COJESKI/SK), Sud-Kivu
- 55. Comité de Développement de Bilomba (CDB), Kasaï occidental
- 56. Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et des Églises à la Transformation Humaine (COSCET), Katanga
- 57. Comité des Observateurs des Droits de l'Homme (CODHO), Kinshasa

- 58. Congo en Images (CIM), Orientale
- 59. Congo Peace Network (CPN), Nord-Kivu
- 60. Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD/KOR), Kasaï oriental
- 61. Construisons la Paix et le Développement Intégral (COPADI), Nord-Kivu
- 62. Coordination de la Société Civile du Nord-Kivu
- 63. Dauphins Munzirwa-Kataliko, Sud-Kivu
- 64. Défense et Assistance aux Femmes et Enfants Vulnérables (DAFEVA), Nord-Kivu
- 65. Département des Femmes et Familles (DFF), Kasaï oriental
- 66. Diaconie et Développement Communautaire Intégral (DIDECOM), Kasaï oriental
- 67. Ditekema Esperance (DIES), Kasaï oriental
- 68. Encadrement des Femmes Indigènes et des Ménages Vulnérables (EFIM), Nord-Kivu
- 69. Entente pour le Développement Intégré de Ngandajika (EDIGA), Kasaï oriental
- 70. Fédération des ONG Laïques à Vacation Economique du Congo (FOLECO/KOR), Kasaï oriental
- Femmes Juristes pour les Droits de la Femme et de l'Enfant de Butembo, Nord-Kivu
- 72. Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement (FSPD), Kinshasa
- 73. Fondation AGAPE, Sud-Kivu
- 74. Fondation Diocésaine (FONDI), Kasaï oriental
- 75. Fondation Point de Vue des Jeunes Africains pour le Développement (FPJAD), Nord-Kivu
- 76. Fonds pour les Femmes Congolaise (FFC), nationaux
- 77. Foyer de Développement pour l'Autopromotion des Pygmées et Indigènes Défavorisés (FDAPID/Hope Indigenous Peoples), Nord-Kivu
- 78. Great Lakes Human Rights Program, Nord-Kivu
- 79. Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles (GAERN), Kasaï oriental
- 80. Groupe d'Assistance aux Marginalisés (GAM), Sud-Kivu
- 81. Groupe d'Actions Non Violentes Évangéliques (GANVE), Katanga
- 82. Groupe des Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Paix (GADHOP). Nord-Kivu
- 83. Groupe Justice et Libération, Orientale
- 84. Groupe Lotus, Orientale
- 85. Héritiers de la Justice, Sud-Kivu
- 86. Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix (ICJP), Sud-Kivu
- 87. La Kasaïenne de l'Industrie (LKI), Kasaï oriental
- 88. Ligue des Jeunes des Grands Lacs (LJGL), Nord-Kivu
- 89. Midimu ya Ba Mamu (MIDIBAM), Kasaï oriental
- 90. Mutuelle d'Assistance aux Déshérités du Nord-Kivu (MADNOKI), Nord-Kivu
- 91. Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), Kinshasa
- 92. Observatoire de la Parité, Sud-Kivu
- 93. Observatoire Gouvernance et Paix (OGP), Sud-Kivu
- 94. Organisation des Femmes et Enfants Déshérités (OFED), Kasaï occidental
- 95. Organisation pour la Défense des Droits des Communautés Locale et Peuples Autochtones (ODECOLA/N), nationale
- 96. Ouvriers du Monde (ODM), Sud-Kivu
- 97. Parlement des Jeunes de la RDC (PJRDC), Nord-Kivu
- 98. Programme d'Appui aux Initiatives des Femmes en Situation Difficile (PAFSID), Kasaï oriental
- 99. Projet de Développement Agricole et d'Appui aux Initiatives à la Base (PRODAIB), Kasaï oriental

- 100. Promotion et Appui aux Initiatives Féminines (PAIF), Nord-Kivu
- 101. Réseau ARDA, Nord-Kivu
- Réseau des Associations Intégrées pour le Développement Communautaire et Droits Humains (Réseau AIDH/DH), Nord-Kivu
- 103. Réseau d'Initiatives Locales pour un Développement Durable (REID)Nord-Kivu
- 104. Réseau National des Organisations Non Gouvernementales des Droits de l'Homme de la République démocratique du Congo (RENADHOC), national
- 105. Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et Justice, national
- 106. Réseau Provincial des Organisations Non Gouvernementales des Droits de l'Homme de la République démocratique du Congo (REPRODHOC/NK), Nord-Kivu
- 107. Réseau Provincial des Organisations Non Gouvernementales des Droits de l'Homme de la République démocratique du Congo (REPRODHOC/SK), Sud-Kiyu
- 108. Réveil des Femmes pour le Développement Intégré (RFEDI), Nord-Kivu
- 109. Réveil du Paysan (RDP), Kasaï oriental
- 110. Save Act Mines DRC (SAM/DRC), Nord-Kivu
- 111. Service For Peace (SFP), Bas-Congo
- 112. Société Civile Noyau de Kadutu, Sud-Kivu
- 113. Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains (SOFAD), Sud-Kivu
- 114. Solidarité Action Sociale (SAS), Sud-Kivu
- 115. Solidarité des Volontaires pour l'Humanité (SVH), Sud-Kivu
- 116. Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI), nationale
- 117. Solidarité pour la Défense des droits de l'Homme (SDDH), Orientale
- 118. Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix (SOPROP), Nord-Kivu
- 119. SOS Africa, Nord-Kivu
- 120. Strong Roots, Sud-Kivu
- 121. Syndicat des Associations Féminines pour le Développement Intégral (SAFEDI), Kinshasa
- 122. Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles (SFVS), Nord-Kivu
- 123. Synergie Vie et Paix (SVP), Nord-Kivu
- 124. Toges Noires, Kinshasa
- 125. Union des Comites pour le Développement (UCODE), Nord-Kivu
- 126. Union des Femmes Musulmanes du Congo, Nord-Kivu
- 127. Union des Jeunes Congolais pour le Changement (UJCC), Sud-Kivu
- 128. Union pour le Développement Familial (UDF), Kasaï oriental
- 129. Unions d'Actions pour les Initiatives de Développement (UAID), Nord-Kivu
- 130. Voie des Opprimés (VDO), Orientale
- 131. Voix des Sans Voix (VSV), Kinshasa
- 132. Wamama Wa Jamaa, Nord-Kivu